



**Vous simplifier  
la compensation écologique  
en Île-de-France**





COMPRENDRE LES ENJEUX  
DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVITER LES IMPACTS



RÉDUIRE LES IMPACTS



IMPACTS RÉSIDUELS



Équivalence écologique  
& géographique



COMPENSER  
LES IMPACTS RÉSIDUELS



## La compensation : une obligation légale, une nécessité environnementale

Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (août 2016) :  
Une obligation de résultats, d'équivalence écologique, de proximité et d'effectivité  
pendant toute la durée des atteintes.

Ce texte réaffirme la mise en œuvre de la séquence Eviter, Réduire et Compenser lors de l'élaboration de plans, programmes et projets d'aménagement. La compensation ne peut pas se substituer aux mesures d'évitement et de réduction. Si les atteintes liées au projet ne peuvent être ni évitées, ni réduites, ni compensées de façon satisfaisante, celui-ci n'est pas autorisé en l'état. La pérennité des mesures compensatoires est attendue sur un minimum de trente ans.

# Vous êtes ?



Un maître d'ouvrage public ou privé et vous portez un projet d'aménagement

Vous devez évaluer son impact sur l'environnement ?

Vous devez mettre en œuvre des mesures de compensation ?

Archipel évalue votre besoin compensatoire.

Archipel peut trouver du foncier éligible.

Archipel vous garantit l'efficacité et la pérennité des mesures.



Un gestionnaire d'espaces naturels

Vous possédez ou vous voulez acquérir un terrain ?

Vous souhaitez restaurer ou entretenir votre foncier ?

Archipel vous accompagne dans ces démarches.



Un propriétaire foncier, un agriculteur, une entreprise...

## Archipel est la solution à vos besoins de compensation écologique sur le territoire francilien

Archipel est né du partenariat entre Biotope, expert français en ingénierie environnementale, et la Safer de l'Île-de-France, opérateur foncier historique disposant d'outils exclusifs de connaissance et de maîtrise foncière. Nous mutualisons nos expériences et notre savoir-faire pour simplifier la mise en œuvre de vos obligations et apporter de la valeur patrimoniale à vos propriétés foncières.

### Archipel, une solution de compensation innovante qui vous garantit :

- Respect du cadre légal ;
- Délais réduits ;
- Gamme de portage foncier à la mesure de votre projet ;
- Acceptation locale des mesures compensatoires ;
- Efficacité et pérennité des mesures.

### Archipel, une solution pour des compensations locales et intégrées, structurée autour de trois services :

- Expertise de la biodiversité : pour la mise en œuvre concrète de votre stratégie de compensation (évaluation de la dette écologique, diagnostics écologiques d'éligibilité, plans de gestion ...) ;
- Intermédiation : pour vous proposer des terrains sécurisés sur le plan foncier ;
- Opérateur de compensation : pour le portage et l'expertise financière de ces mesures, pour la gestion et suivi des contrats sur toute la durée de votre engagement et vous aider à atteindre vos objectifs écologiques.

### Archipel : une solution pour la restauration, l'entretien et la valorisation écologique et économique de votre foncier.

• *Compétences & savoir-faire* • *Solution & garantie* • *Écoute & réactivité*



## Maitre d'ouvrage

### Archipel facilite la mise en œuvre de votre compensation écologique

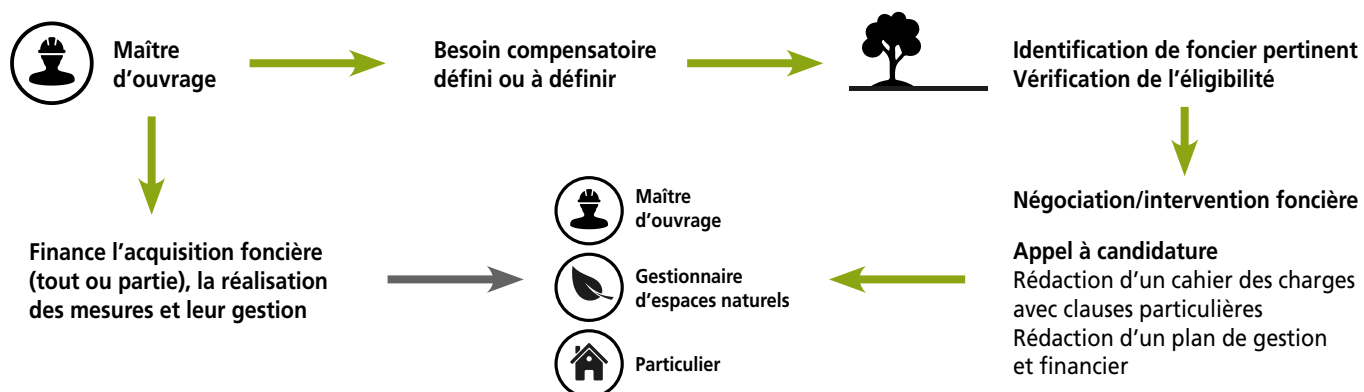
#### Accompagnement et conseils tout au long de votre projet

De la définition du besoin compensatoire à la proposition d'une stratégie et à la mise en œuvre de cette compensation :



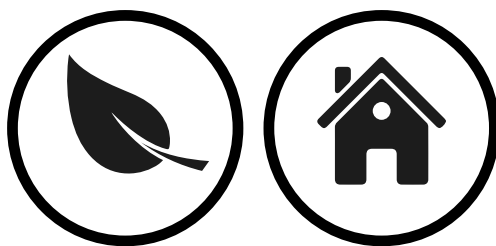
#### Des montages fonciers et financiers sur mesure

Archipel permet à une grande diversité d'acteurs de devenir propriétaire et/ou gestionnaire des terrains de compensation : le maître d'ouvrage lui-même, un gestionnaire d'espaces naturels, un agriculteur ou un particulier (personne morale ou physique).



#### Des garanties sur le long terme

L'efficacité et la pérennité des mesures sont garanties pour le maître d'ouvrage grâce à des dispositifs fonciers, financiers, et juridiques innovants (attribution du foncier après appel à candidature, cahier des charges Safer, Obligation Réelle Environnementale...).



## Gestionnaire d'espaces naturels, propriétaire foncier, agriculteur, entreprise...

### Archipel valorise écologiquement et économiquement votre patrimoine

Être propriétaire d'un bien agricole, naturel (...) vous amène à entretenir, améliorer, surveiller, investir ou restaurer vos biens. Ces opérations, souvent coûteuses, sont rendues d'autant plus complexes que les biens peuvent également être difficilement accessibles, pollués, dans le contexte d'un milieu périurbain, ...

De **nouvelles sources de financement** peuvent être trouvées pour améliorer la protection et la gestion des parcelles naturelles et agricoles notamment par la compensation écologique.

Ainsi, l'acquisition, la restauration et l'entretien de sites présentant un intérêt environnemental peuvent être financés en vue d'accueillir des mesures de compensation écologique.

#### Une solution pour de l'investissement foncier

Identification de sites, facilités de financement, accompagnement dans vos démarches d'acquisition.

#### Les garanties Archipel

- Des solutions de portage foncier sur mesure ;
- Des modes de financement sécurisés ;
- Un suivi administratif rigoureux ;
- L'efficacité des mesures proposées et des garanties pour leur pérennité.

#### Une solution pour financer la restauration et la gestion de vos terrains par l'accueil de mesures de compensation

- Audit de vos propriétés sous l'angle de la compensation ;
- Gestion efficace et pérenne de votre terrain, dans le respect du plan de gestion et en cohérence avec les projets locaux ;
- Proposition et financement de travaux de remise en état ou d'entretien de milieux naturels.

#### Des dispositifs innovants permettant une valorisation économique de votre foncier

Archipel vous propose des opportunités d'accès à la propriété, de contractualisation à travers **des conventions de gestion, des Obligations Réelles Environnementales** afin de garantir l'exécution des travaux de restauration et le financement de leur entretien sur une durée de 30 ans.





Pour Frédéric Melki, Président de Biotope,  
« la compensation écologique doit se faire  
au bénéfice de la communauté et de la  
nature. C'est pour cela qu'elle doit être  
l'affaire de professionnels disposant des  
compétences, de l'approche scientifique  
et de l'expérience nécessaire ».

Selon Pierre Missioux, Directeur Général  
délégué de la Safer de l'Île-de-France,  
« Avec Archipel, nous vous accompagnons  
dans la mise en œuvre de vos engagements  
en matière de compensation, grâce à la mise en  
place de partenariats avec, par exemple, le monde  
agricole et les porteurs de foncier privés. Nous  
garantissons aussi la bonne acceptation locale des  
projets de compensation et leur pérennité, grâce  
à des outils exclusifs de gestion du foncier ».

**Archipel : des compétences, des outils, des savoir-faire  
et une réactivité éprouvés, confirmés par la satisfaction de nos clients.**



Pour en savoir plus : [www.archipel-biodiversite.fr](http://www.archipel-biodiversite.fr)